



Règlement du Concours « 250 000 Téléchargements »

ADMISSIBILITÉ

1. Participants : Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus. Il est sans obligation d'achat et est destiné aux abonnés de l'infolettre personnalisée de Soutiensolutions. L'abonnement à l'infolettre est gratuit et résiliable en tout temps. Toutefois, pour être déclaré(e) gagnant(e), la personne dont le nom aura été tiré au sort devra être abonnée à l'infolettre au moment du tirage.
2. Public cible : L'infolettre s'adresse principalement aux intervenants et aux parents d'enfants et d'adolescents souhaitant obtenir des outils d'intervention, affiches, guides, jeux éducatifs et autres ressources similaires.
3. Restrictions : Ce concours n'est pas ouvert aux employés, dirigeants, administrateurs de Soutiensolutions, ni à leurs sociétés affiliées, fournisseurs, représentants, mandataires ou agences de publicité et de promotion. Il en va de même pour les membres de la famille immédiate de ces personnes ou pour toute personne résidant avec elles.

COMMENT PARTICIPER

4. Durée du concours : Le concours commence le 14 mai 2024 à 9h00 (HNE) et se termine le 31 mai 2024 à 23h59 (HNE). Les bulletins de participation doivent être reçus au plus tard à 23h59:59, le 31 mai 2024.
5. Inscription : Aucun achat n'est nécessaire. Pour participer, les personnes admissibles doivent visiter la page web du concours <https://soutiensolutions.com/concours-250-000-telechargements/> et suivre les directives pour remplir et soumettre leur bulletin de participation en ligne. Une (1) participation par jour, par adresse courriel, est permise.
6. Participation automatique : Les personnes ayant déjà acheté un produit payant dans notre boutique ou étant déjà abonnées à notre infolettre ont une

participation ajoutée automatiquement sans devoir remplir un bulletin.

PRIX ET TIRAGE

7. Prix : Une (1) personne gagnante recevra un code promo permettant de faire des achats jusqu'à concurrence de 250\$ taxes incluses. La valeur totale du prix est de 250\$.
8. Tirage : Un tirage au sort aura lieu le 1er juin 2024 à 9h00 (HNE) parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus depuis le début du concours.

RÉCLAMATION DES PRIX

9. Conditions pour réclamer le prix : Pour être déclarée gagnante, la personne dont le bulletin aura été tiré au sort doit :
 - Être abonné à l'infolettre Soutiensolutions.
 - Être jointe dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage.
 - Avoir signé un formulaire d'attestation et de décharge (le « document ») pour :
 - Confirmer le respect du règlement du concours.
 - Accepter le prix tel qu'attribué.
 - Autoriser l'utilisation de son nom, de sa ville de résidence, et de son bulletin de participation à des fins de publicité ou d'affichage sur Internet et dans l'infolettre hebdomadaire de Soutiensolutions, sans rémunération.
 - Dégager Soutiensolutions de toute responsabilité découlant du concours et du prix.
 - Avoir retourné le document signé à Soutiensolutions dans les cinq (5) jours suivant le contact.
10. Non-respect des conditions : Si une condition mentionnée ci-dessus n'est pas respectée, la participation sera annulée et un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.
11. Envoi du prix : Soutiensolutions enverra le prix par courriel à la personne déclarée gagnante dans un délai de 24 à 72 heures. Le prix ne sera soumis à aucune assurance, et Soutiensolutions refuse toute responsabilité en cas de perte ou vol.

CONDITIONS GÉNÉRALES

12. Acceptation du prix : Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit et ne peut être transféré, substitué ou échangé contre de l'argent.
13. Modification ou annulation : Soutiensolutions se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours en tout temps, sans avis préalable.
14. Utilisation des informations personnelles : Les informations personnelles fournies par les participants seront utilisées uniquement pour l'administration de ce concours.
15. Responsabilité : Soutiensolutions ne sera tenue responsable d'aucune perte, dommage matériel ou blessure personnelle liés à ce concours ou au prix, y compris tout dommage direct, spécial, accessoire, indirect ou conséquent.
16. Législation : Le concours est soumis aux lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Il est nul là où la loi l'interdit.
17. Décisions finales : Toutes les décisions de Soutiensolutions sont finales et sans appel.